

## Aide-mémoire à l'usage du Président

### Réunion du Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI (CoC-EEI)

Mercredi 30 mars 2011

Luc Guyau, président

1. L'ordre du jour de la réunion a été adopté (annexe 1).

#### **Examen du projet de rapport du CoC-EEI sur le PAI soumis à la Conférence**

2. Le projet de rapport a été examiné en tenant compte du fait que plusieurs sections devaient être actualisées sur la base des conclusions des dernières sessions du Comité des questions constitutionnelles et juridiques, du Comité financier, du Comité du Programme et de la réunion conjointe. Il a été souligné que le projet de rapport devait être ensuite révisé compte tenu des délibérations du Conseil à sa session du 11-15 avril 2011.

3. Il a été noté qu'on s'efforcera de distribuer le projet de rapport révisé dans la version anglaise avant le début de la session du Conseil mais que, faute de temps, il ne serait pas possible de le distribuer dans toutes les versions linguistiques avant la date limite, à savoir deux semaines avant la réunion du CoC-EEI du 21 avril 2011. Toutes les modifications qui auront été apportées à la session d'avril du Conseil seront aussi dûment communiquées à cette réunion du CoC-EEI.

4. Après examen du projet de rapport section par section, les principaux points présentés ci-après ont été établis.

#### *I. Introduction*

5. Les risques liés à la mise en œuvre du Plan d'action immédiate (PAI) devraient être abordés et ils devraient l'être dans une section à part.

#### *II. Mise en œuvre globale du PAI*

6. Certaines expressions (« léger retard », « retards importants », « autres » catégories des actions du PAI) devaient être explicitées, par exemple à l'aide de définitions présentées dans des notes de bas de page. Des explications plus détaillées sur la courbe en J seraient aussi utiles, de même qu'il faudrait donner des précisions sur certaines des figures qui visent à mettre en évidence les progrès quantitatifs. Plus généralement, il a été suggéré que plus d'exemples concrets, de données chiffrées et d'illustrations soient fournis là où c'est possible.

7. Il faudrait aussi élaborer davantage sur les activités relatives au changement de culture, en incluant les informations supplémentaires tirées de l'enquête réalisée auprès du personnel.

#### *III. Domaines prioritaires du processus de changement*

##### *Gestion axée sur les résultats*

8. En ce qui concerne l'établissement des priorités des travaux techniques de l'Organisation, il a été souligné que d'importants progrès restaient à faire, notamment en ce qui concernait la contribution des organes directeurs compétents (quant au fond et quant aux délais). Il faudrait tenir compte à cet égard des indications données par le Comité du programme à sa dernière session.

9. En revanche, il a été proposé de réduire en divers endroits la section *Mobilisation des ressources*.

*Fonctionner comme une seule et même Organisation*

10. En ce qui concerne la section intitulée *Conception relative à la structure et au fonctionnement des bureaux décentralisés*, on a estimé que vu leur complexité, les questions qui y sont abordées devaient être davantage détaillées. En particulier, les conclusions de la réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier tenue le 23 mars 2011 devaient être prises en compte dans le projet de rapport (voir aussi les paragraphes 19 à 22).

*Ressources humaines*

11. Les informations devaient être actualisées, notamment les données statistiques, en particulier en ce qui concerne le Système de gestion et d'évaluation de la performance (PEMS) et le programme des jeunes cadres.

*Gouvernance et contrôle efficaces*

12. Il fallait apporter des précisions en ce qui concerne le règlement intérieur des organes directeurs, et en particulier les Conférences régionales.

13. Les recommandations formulées par le Comité des questions constitutionnelles et juridiques et le Comité financier au sujet du Comité de l'éthique, lors de leurs dernières sessions, devaient être prises en compte dans le projet de rapport.

*IV. La marche à suivre*

14. Dans cette section, il fallait mettre l'accent sur les domaines prioritaires de la mise en œuvre du PAI au cours du prochain exercice biennal. Il fallait aussi mentionner les domaines dans lesquels l'activité devait se poursuivre au-delà de 2013.

15. Il a été rappelé qu'un résumé du rapport du CoC-EEI figurerait dans un encadré en début de document.

**Informations actualisées sur la mise en œuvre du PAI**

16. Le CoC-EEI a accueilli avec satisfaction les informations actualisées sur les ressources humaines, la mobilisation des ressources et les besoins de financement du PAI pour 2012-13 et sur le Comité de l'éthique.

17. Il a pris note de la révision du montant estimatif total des ressources qui seront à prévoir pour le PAI en 2012-13, de nouvelles économies possibles, en partie compensées par une augmentation du budget affecté à l'évaluation, ayant été trouvées.

18. Des explications ont été fournies en réponse aux questions posées sur différentes initiatives concernant les ressources humaines, comme la sélection des cadres débutants, la politique de mobilité du personnel ou la mise en œuvre du Système de gestion et d'évaluation de la performance.

## **Informations actualisées sur la vision de la structure et du fonctionnement des Bureaux décentralisés**

19. À la demande du CoC-EEI à sa réunion du 23 février 2011, des informations supplémentaires ont été fournies en 2011 dans le document intitulé « Informations complémentaires sur la délégation, du Siège aux bureaux décentralisés, de pouvoirs liés à la gestion des ressources humaines, à la gestion financière et aux achats » (JM 2011.1/ Note d'information); elles complètent celles qui figurent dans le document intitulé « Conception relative à la structure et au fonctionnement des bureaux décentralisés » (CL 141/15).

20. Les Membres ont reconnu que la décentralisation était une question complexe, qui avait des répercussions importantes sur la qualité des services fournis par l'Organisation. La décentralisation avait bien progressé pendant deux ans et demi, après la mise en œuvre du PAI, puisque 13 des 15 actions du PAI relatives à la décentralisation avaient été menées à bien. Il faudrait cependant encore du temps avant que les avantages des nombreuses réformes mises en œuvre ne se fassent pleinement sentir. Ils ont aussi souligné l'importance fondamentale des actions du PAI liées aux compétences et aux bases de référence, tout comme la nécessité de mener à bien d'autres initiatives importantes comme la politique de mobilité du personnel.

21. Les Membres ont souligné qu'il restait encore beaucoup à faire pour améliorer le fonctionnement des bureaux décentralisés. Ils ont dit qu'il fallait examiner ultérieurement les questions non résolues, notamment en ce qui concerne l'action 3.84 du PAI sur le critère de couverture des bureaux de pays, aux sessions du Comité financier et du Comité du Programme en octobre 2011, puis pendant les Conférences régionales en 2012.

22. Il a été demandé à la Direction de fournir un rapport sur les mesures prises sur le court, le moyen et le long terme face aux divers problèmes que pose la décentralisation (questions à régler, risques, etc.). Ce rapport devra aussi prendre en compte les évaluations pertinentes examinées par le Comité financier et le Comité du Programme en 2010-11. Les propositions d'actions à court terme pourraient être présentées au Comité financier et au Comité du Programme en octobre 2011.

### **Examen du projet de résolution sur le PAI**

23. Quelques modifications ont été apportées au projet de résolution. Celles-ci ont été examinées par le CoC-EEI à sa réunion précédente. La version finale de ce texte est jointe à l'Annexe 2 au présent document, avec les changements mis en évidence.

**Ordre du jour provisoire de la réunion**

1. Examen du projet de rapport du CoC-EEI sur le PAI soumis à la Conférence.
2. Informations actualisées sur la mise en œuvre du PAI dans les domaines suivants:
  - initiatives concernant les ressources humaines (programme des jeunes cadres, politique de mobilité du personnel, Système de gestion et d'évaluation de la performance (PEMS));
  - mobilisation des ressources;
  - ressources nécessaires pour la mise en œuvre du PAI en 2012-2013;
  - Comité de l'Éthique.
3. Informations actualisées sur la vision de la structure et du fonctionnement des Bureaux décentralisés
4. Examen du projet de résolution sur le PAI.
5. Autres questions.

**PROJET DE RÉSOLUTION \_\_/2011**  
**Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO**

LA CONFÉRENCE:

**Sachant** qu'il est impératif que les Membres et la Direction de la FAO continuent à œuvrer de concert pour donner à l'Organisation les moyens de s'acquitter de son mandat, dont la portée générale lui est propre, à l'heure où la communauté mondiale est appelée à relever de grands défis;

**Rappelant** sa Résolution 1/2008 par laquelle elle approuvait le Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO, et sa Résolution 4/2009 établissant des dispositifs pour le contrôle de la mise en œuvre du renouveau de la FAO pendant l'exercice 2010-11;

**Ayant examiné** le rapport du Comité de la Conférence chargé du suivi de l'Évaluation externe indépendante de la FAO (CoC-EEI) sur les activités menées à bien, pendant l'exercice en cours, dans le cadre du Plan d'action immédiate (PAI);

**Notant avec satisfaction** les progrès substantiels accomplis, pendant cette même période, dans la mise en œuvre d'un ensemble complexe d'actions couvrant l'éventail complet des domaines thématiques du PAI;

**Reconnaissant** que ces progrès avaient surtout été rendus possibles par l'engagement sans réserve des Membres, la ferme détermination de la Direction et l'appui constant du personnel s'agissant du processus de réforme devant déboucher sur le renouveau de la FAO;

**Reconnaissant aussi** qu'un facteur déterminant de la bonne mise en œuvre du PAI avait été le financement du programme de réforme, les Membres y ayant consacré les ressources voulues dans le Programme de travail et budget 2010-11;

**Sachant** que la poursuite du processus de réforme et le maintien des nouvelles méthodes de travail inhérentes à la mise en œuvre du PAI doivent s'inscrire dans le dispositif de gestion et de gouvernance de l'Organisation, ~~et qu'il convient d'intégrer le PAI dans le Programme de travail et budget 2012-13:~~

1. **Souscrit** au rapport du CoC-EEI sur le Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO tel qu'il figure à l'*Annexe* --- [au rapport de la Conférence].
2. **Décide** que le Conseil, à ses sessions ordinaires, suivra l'avancement de la mise en œuvre du PAI à l'aide des rapports qu'il recevra de la Direction. Dans ce contexte, le Président indépendant du Conseil continuera de jouer activement un rôle de facilitateur.
3. **Décide** que, dans l'exercice de ette-ses fonctions de contrôle de la mise en œuvre du PAI, le Conseil bénéficiera de contributions du Comité financier, du Comité du Programme et du Comité des questions constitutionnelles et juridiques, ainsi que, ~~s'il y a lieu,~~ des conférences régionales et des comités techniques, dans leurs domaines de compétence respectifs.
- 3.4. Souscrit à l'intégration du PAI dans le Programme de travail et budget 2012-13.
- 4.5. **Décide** qu'un rapport de situation complet sur la mise en œuvre du PAI sera présenté à la Conférence de la FAO, par l'intermédiaire du Conseil, à sa trente-huitième session en 2013.

(Adoptée le \_\_\_\_\_ 2011)